



Conseillers en exercice	44
Présents	35
Nombre de pouvoirs	8
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 085

Présentation du projet de rénovation énergétique d'Aquasud

Séance du 8 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Gioux, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 2 juillet 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Denis FOUREAU (suppléant de Guy BRUNET) ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Cynthia VELLEINE ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Philippe ESTERELLAS ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Béatrice TOUTIAS (suppléante de Bernard BONNEFOND) ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Laurence CHEVREUX (suppléante de Vincent PERRIERE) ; Pascaline BLANCHON (suppléante de Pierrette LEGROS) ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX et Valérie BERTIN.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Stéphane DUPRAT ; Bernard ROUGIER à Isabelle DUGAUD ; Jean-Pierre LANNET à Cynthia VELLEINE ; Alexis TOURADE à Cyril FIALAIRE ; Nelly FAISSAT SIRIEIX à Mélanie LE NUZ ; Philippe COLLIN à Claude BIALOUX ; Thierry LETELLIER à Benjamin SIMONS ; Jacques TOURNIER à Valérie BERTIN.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Gregorio YONG VIVAS.

Contexte :

Conformément à ses statuts, la Communauté de communes Creuse Grand Sud assure, au titre d'une compétence optionnelle, l'entretien et la gestion de l'équipement sportif d'intérêt communautaire « Aquasud ». En service depuis fin 2015, ce centre aqua-récratif intercommunal situé à Aubusson est un équipement structurant pour tout le sud et l'est creusois.

Après 10 ans d'exploitation, si l'utilité de l'équipement est incontestable tant en termes de services aux habitants que d'attractivité du territoire, force est de constater qu'une modernisation énergétique et numérique s'impose :

- La maintenance des automates de commande des équipements de chauffage ainsi que de traitement de l'air et de l'eau devient difficile en raison de l'obsolescence des outils numériques de pilotage et la menace d'une panne non réparable est devenu un risque non négligeable,
- Le chauffage de l'eau est assuré à 100% par du gaz.
Son prix d'achat est garanti jusqu'au 31 décembre 2027 grâce aux tarifs négociés avec le SDEC mais il sera de nouveau soumis à un risque de volatilité à compter du 1^{er} janvier 2028.
Le recours à une part d'énergie renouvelable permettrait de mieux maîtriser le coût de fonctionnement.
- Les décrets BACS et Tertiaire imposent des travaux avant 2030 : le décret « BACS », publié en juillet 2020 et mis à jour en avril 2023, oblige d'équiper les bâtiments tertiaires de systèmes d'automatisation et de contrôle d'ici 2030. Le décret « tertiaire » impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments et parties de bâtiments de 1 000 m² et plus,
- Les épisodes de forte chaleur constatés ces derniers temps, qui ont vocation à devenir récurrents, illustrent la nécessité d'apporter quelques adaptations au bâtiment, tels que des brise-soleils pour limiter la hausse de la température intérieure en été.

Des premières études préalables ont permis de clarifier plusieurs points :

- Concernant le potentiel de production photovoltaïque :

Sur le toit-terrasse, un investissement de 40 000 € HT sur 150 m² (30 kWc) représenterait un effacement de 7% des consommations, soit 30 000 kWh/an, soit 6 000 € (sur la base d'un tarif de 0,20 €/kWh).

- Concernant le potentiel de chaleur renouvelable :

L'installation d'une PAC air/eau de 200 kWc (aérothermie) et la modernisation de la GTC (Gestion Technique Centralisée, c'est-à-dire les automates de commande du traitement de l'eau, de l'air et du chauffage) génèreraient des économies annuelles de fonctionnement de 60 000 € pour un investissement de 400 000 € HT.

Missionné en 2025 par la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du programme TEPOS, le cabinet INDDIGO a réalisé une étude comparative de 3 énergies renouvelables : la géothermie, la chaudière à bois-énergie et l'aérothermie.

		REFERENCE Chaufferie gaz : 770 kW	Scénario 1 Géothermie sur sondes 138 kW (2 PAC) / 46 sondes de 200 mL Appoint gaz : 640 kW	Scénario 2 Bols granulé 250 kW (1 chaudière) Appoint gaz : 520 kW	Scénario 3 Aérothermie 200 kW (1 PAC) Appoint gaz : 670 kW
Investissement	Investissement	138 900 € HT	1 718 700 € HT	632 500 € HT	397 300 € HT
	Taux de subvention	-	46%	45%	0%
	Fonds Chaleur - Géothermie (50€/MWh ENR.an)	-	773 415 € HT	-	-
	Subventions TRT (70% du TRT et de la sonde test)	-	16 435 € HT	-	-
	Fonds Chaleur - Biomasse (21€/MWh ENR.an puis 8,5 €/MWh ENR.an)	-	-	284 625 € HT	-
	Reste à charge	138 900 € HT	928 850 € HT	347 875 € HT	397 300 € HT
Exploitation	P1 - Fourniture d'énergie	151 415 € HT	84 343 € HT	105 413 € HT	89 637 € HT
	P2 - Entretien des installations	6 300 € HT	12 200 € HT	24 400 € HT	7 700 € HT
	P3 - Renouvellement du matériel	3 200 € HT	9 300 € HT	10 700 € HT	5 500 € HT
	Total	160 915 € HT	105 843 € HT	140 513 € HT	102 837 € HT
Coût de la chaleur	Amortissement annuel (P4)	8 495 € HT	36 676 € HT	21 275 € HT	24 298 € HT
	Coût global sur 20 ans	3 388 196 € HT	2 850 379 € HT	3 235 754 € HT	2 542 698 € HT
	Economie annuelle	Référence	55 072 € HT 34,2%	20 402 € HT 12,7%	58 078 € HT 36,1%
	Economie sur 20 ans	Référence	537 817 € HT 15,9%	152 441 € HT 4,5%	845 497 € HT 25,0%
	Coût de l'énergie	128,0 € HT/MWh	107,7 € HT/MWh	122,2 € HT/MWh	96,1 € HT/MWh
Temps de retour	Brut - sans subv.	Référence	45 ans	30 ans	5 ans
	Brut - avec subv.	Référence	23 ans	13 ans	5 ans

15

Aguasud - 23 - Etude multiEnR



Le scénario 3, permettant un moindre coût et le meilleur retour sur investissement a été retenu par le bureau communautaire en fin d'année 2025 pour solliciter le soutien financier de l'Etat.

Outre cette étude comparative, la mission d'INDDIGO prévoit également 2 phases supplémentaires :

- L'aide à la rédaction d'un dossier de consultation des entreprises pour sélectionner un maître d'œuvre.
Cette rédaction est aujourd'hui achevée et la consultation est prête à être lancée.
- L'analyse technique des offres des candidats à la maîtrise d'œuvre, si l'opération se poursuit.

Pour rappel, En 2022, la brutale augmentation des coûts de l'énergie a imposé des choix difficiles impactant le fonctionnement de ce service public structurant pour le sud creusois :

- Fermeture complète 2 jours par semaine,
- Mise à l'arrêt de la balnéo,
- Baisse des températures des bassins.

A partir de 2023, Creuse Grand Sud a réalisé plusieurs actions visant à optimiser l'efficacité énergétique du bâtiment, financées par les certificats d'économies d'énergie :

- Calorifugeage de l'ensemble des réseaux d'eau chaude,
- Remplacement des éclairages énergivores par des LED économes,
- Installation de déstratificateurs d'air pour améliorer le confort thermique d'hiver et d'été.

Si la collectivité a ainsi pu contenir ses dépenses de fonctionnement, les crises énergétiques successives montrent à quel point Aquasud est vulnérable à la volatilité des coûts de l'énergie et aux épisodes climatiques extrêmes.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260708-2026_085-DE

Avec le contexte géopolitique, cette volatilité des prix devient la règle et malgré des contrats de fourniture de gaz bien négociés avec le groupement de commande du SDEC-SDEG, une reprise inflationniste des coûts de l'énergie est à redouter et à anticiper.

Une moindre dépendance au gaz semble donc une condition nécessaire pour maîtriser les coûts de fonctionnement et est le seul levier qui peut encore être actionné aujourd'hui sans devoir envisager de nouvelles réductions de l'offre de service.

Présentation du projet :

La présentation qui sera faite a pour objet de porter à la connaissance du conseil communautaire l'état d'avancement du projet de rénovation énergétique d'Aquasud et de présenter les caractéristiques de la consultation qui serait à intervenir pour donner suite aux études et entrer en phase de travaux.

Cette consultation viserait en effet à retenir une équipe de maîtrise d'œuvre (bureau d'étude spécialisé en piscine et architecte) et serait réalisée sous la forme d'un marché à procédure adaptée avec négociations et auditions des candidats.

A ce stade de maturité du projet, les travaux prévus au programme visent à :

- Couvrir la majorité des besoins de chauffage du bâtiment et des bassins du centre aquatique avec de l'aérothermie (PAC air/eau) ; les pics de puissance seront assurés par la chaudière gaz conservée en appoint,
- Couvrir une partie des besoins électriques par des panneaux solaires photovoltaïques qui seraient installés sur le toit terrasse,
- Mettre en place une supervision globale afin de piloter l'ensemble des process du centre aquatique (ventilation, traitement de l'eau, traitement de l'air, bassins, etc...) afin d'assurer la conformité avec le décret BACS,
- Installer un système d'ombrage passif en façade sud du Centre aquatique afin d'améliorer le confort thermique en période estivale.

A l'issue de la consultation, l'analyse des offres serait réalisée par le cabinet INDIGGO et le choix du prestataire serait soumis au conseil communautaire.

Le dossier de consultation des entreprises envisagé prévoit une décomposition en :

- Une tranche ferme relative à la conception avec les missions DIA (diagnostic de l'existant), APS (avant-projet sommaire) et APD (avant-projet détaillé).

C'est à ce stade d'APD que le maître d'œuvre s'engage sur une estimation définitive du coût des travaux et que les demandes de financements pour les travaux peuvent être effectuées ; des pistes existent mais les financeurs demandent que les projets présentés soient matures.

- Deux tranches optionnelles relatives au suivi des travaux :
 - une tranche optionnelle 1 pour assister la collectivité dans l'appel d'offres de travaux,
 - une tranche optionnelle 2 pour suivre la réalisation des travaux jusqu'à la livraison des équipements.

Ces 2 missions pourront être abandonnées si Creuse Grand Sud le décide, au regard notamment des financements obtenus. Il est à noter à cet égard que ce projet est inscrit dans 2 contractualisations avec l'Etat : d'une part l'Opération de Revitalisation de Territoire, signée en juin 2024 et d'autre part le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique, actualisé en décembre 2025. Creuse Grand Sud est enfin candidat au programme national « 100 territoires d'électrification », lancé en mai 2026 par le Premier ministre.

Éléments financiers :

Le budget annuel de fonctionnement d'Aquasud est actuellement d'environ 1 000 000 € - avec 220 000 € de recettes - réparti en :

- Environ 200 000 € d'annuité de remboursements des emprunts (jusqu'à 2045),
- Près de 400 000 € de charges de personnel, sur la base de 5 jours d'ouverture par semaine,
- Environ 400 000 € de dépenses de fonctionnement (eau, entretien, maintenance, menues réparations,...) dont en moyenne 300 000 € liés aux factures d'énergie :

	Electricité	Gaz	Total
2019	102 000 €	93 000 €	195 000 €
2020	91 000 €	87 000 €	178 000 €
2021	69 000 €	95 000 €	164 000 €
2022	81 000 €	199 000 €	280 000 €
2023	78 000 €	259 000 €	337 000 €
2024	91 000 €	207 000 €	298 000 €
2025	60 000 €	212 000 €	272 000 €
Moyenne annuelle entre 2022 et 2025 (sans balnéo)	77 500 €	219 250 €	296 750 €

Les dépenses énergétiques sont les marges de manœuvre sur lesquelles peuvent être recherchées des réductions de coût de fonctionnement. Il est à noter à cet égard qu'une augmentation de 10 % du m3 de gaz représente un surcoût de 20 000 € pour la Communauté de communes.

Concernant l'électricité, investir dans des panneaux solaires photovoltaïques permettra d'avoir une électricité renouvelable, décarbonée et surtout, à prix fixe ; cette production PV en autoconsommation totale pourra être progressive afin de dépendre de moins en moins de l'électricité du réseau et de son prix variable.

A ce stade, l'estimation financière provisoire des travaux est de 500 000 € HT décomposée en :

- 400 000 € pour la PAC air/eau de 200 kWc et la modernisation de la GTC,
- 40 000 € pour 150 m² de panneaux solaires sur le toit-terrasse,
- 60 000 € pour les aménagements passifs anti-surchauffe.

Ils génèreraient une économie estimée à 60 000 €/an (à coût d'énergie constant).

La mission complète de maîtrise d'œuvre est évaluée à 50 000 € HT, une demande de subvention auprès de l'Etat a été effectuée en décembre 2025 conformément à la délibération N°2025-B-054 et les crédits de dépense sont inscrits au budget 2026.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède :

- **PREND ACTE** de ces informations.

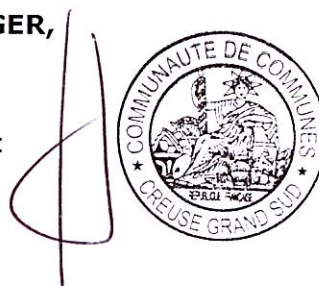
Ainsi fait et délibéré le 8 juillet 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président



REÇU EN PREFECTURE

le 23/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260708-2026_085-DE